

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FRANÇOIS-AUGUSTE PERRINON 2024-2025



C'est quoi l'AG?

L'association sportive du collège est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Elle est animée par les professeurs d'EPS du collège et propose aux élèves licenciés :

- -de découvrir ou d'approfondir les acquis obtenus en cours d'EPS dans plusieurs activités sportives (athlétisme, basket-ball, volley-ball, futsal, acrogym) par une pratique régulière.
- -de représenter le collège lors des compétitions organisées le mercredi après-midi avec les autres établissements du département.
- -une formation au rôle de jeune officiel (arbitre, juge, reporter, secouriste...) pour encadrer les rencontres sportives.

Comment je peux m'inscrire?

L'élève doit récupérer une fiche d'inscription auprès de son professeur d'EPS. Il doit la faire remplir et signer par ces représentants légaux. Puis, il doit ramener ce document ainsi que le paiement de la cotisation annuelle à son enseignant d'EPS. La cotisation coûte 20 euros (possibilité de régler en espèces ou en chèque à l'ordre de « l'AS collège François-Auguste Perrinon »). Pour les fratries, la cotisation est de 15 euros par enfant.

L'élève qui est inscrit, peut pratiquer une ou plusieurs activités.

Quelles sont les activités proposées ?

-FUTSAL par Mr POLONET : mardi de 16h à 17h30 et vendredi 12h30-14h

-ATHLETISME par Mme CYRILLA: mercredi 13h30-15h30

-VOLLEY-BALL par Mme CYRILLA: lundi 12h30-13h30

-BASKET-BALL par Mr LEIMBACHER : mercredi 14h-17h

-ACROGYM par Mme SINEGRE : mercredi 13h30-16h30

Toutes les activités auront lieu au collège.

Durant l'année, des modifications peuvent être apportées au planning des activités.

Nous vous attendons nombreux et motivés!